

INFORMATIONS MÉDICALES

	Oui	Non
Maladie (besoins de santé spécifiques) Votre enfant souffre-t-il d'une maladie chronique (diabète, épilepsie, asthme, affection cardiaque, etc.)		
Allergies pouvant entraîner un risque de choc anaphylactique ?		
Si oui , merci de faire remplir le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) par votre médecin traitant et de joindre le Plan d'Action d'Urgence correspondant.		

Produits de soin

Dans le cadre des soins quotidiens, j'autorise/nous autorisons le personnel éducatif à utiliser les produits énumérés sous la rubrique « Maladie » : « Soins quotidiens » du règlement d'ordre interne

- Crème/Stick à l'arnica contre les coups et hématomes
- Crème/gel en cas de piqûres d'insectes et coups de soleil
- Crème solaire
- Crème protectrice et réparatrice (peau rouge) sans médicaments
- Crème/gel anti-brûlure
- Lingettes humides

☐ Oui ☐ Non

PARTICIPATION AU PROJET HINGERJUCK

En février 2022, le SEAS a lancé un nouveau projet pédagogique « Um Hingerjuck ». Les enfants ont eu la possibilité de poursuivre le processus de développement d'un œuf jusqu'à une poule. Les différentes tâches quotidiennes sont assurées par les enfants et les éducateurs :

- Alimentation des poules
- La collecte des œufs
- La responsabilité par rapport au bien-être des poules
- La surveillance de la sécurité
- Le nettoyage du poulailler



Vous trouverez plus d'information dans notre journal « Um Hingerjuck » qui est distribué au SEAS ou sur le site internet de la commune de Dippach.

Autorisation de participation au projet « Um Hingerjuck »

J'autorise/nous autorisons que notre enfant participe au projet pédagogique « Um Hingerjuck ».

☐ Oui ☐ Non

II. Représentants légaux

	Mère ☐ Père ☐ autre ¹ : _____	Mère ☐ Père ☐ autre ¹ : _____																																								
Nom																																										
Prénom																																										
Adresse	Identique à l'adresse de l'enfant : Oui ☐ Non ☐	Identique à l'adresse de l'enfant : Oui ☐ Non ☐																																								
Si : «Non»	L- _____ Lieu _____	L- _____ Lieu _____																																								
	Rue _____ N° _____	Rue _____ N° _____																																								
Matricule	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																					<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
Langues parlées																																										
Activité professionnelle	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐																																								
Heures par semaine																																										
Employeur (prière de joindre le certificat de l'employeur)																																										
E-mail																																										
Tél. Privé*																																										
GSM*																																										
Tél. Travail*																																										

* Veuillez marquer le numéro via lequel nous pouvons vous joindre à tout moment de la journée.

AUTORISATION TIERCE PERSONNE

Toute personne autre que les parents, qui est autorisée à récupérer l'enfant doit être communiqué au SEAS par la fiche **annexe 4- Autorisation parentale pour tierces personnes**.

AUTORISATION DEPLACEMENTS

En cas où votre enfant est autorisé de partir seul à son domicile ou doit aller seul ou accompagné à une activité extrascolaire sur le site de l'école de Schouweiler, une autorisation de déplacement doit obligatoirement être remis au Service d'éducation et d'accueil Dippach.

- **Annexe 5 : Autorisation parentale « Déplacements à domicile »**
Pour tout déplacement entre SEAS et le domicile d'enfant au cas il doit partir seul du SEAS.
- **Annexe 5a : Autorisation parentale « Déplacements vers un club »**
Pour tout déplacement entre SEAS et une activité sur le site scolaire de l'école fondamentale de Schouweiler.

Toute fiche n'étant pas correctement remplie ou remis dans le délai, ne pourra pas être prise en compte.

¹Si mère/père n'est pas le représentant légal, alors preuve requise du jugement/ référé

▪ Modalités et signatures

Le délai de dépôt pour les fiches d'inscription est fixé au **22.05.2025**. Une confirmation d'inscription vous parviendra par courrier. Une inscription après 22.05.2025 sera seulement considérée au cas où, la capacité maximale n'est pas encore atteinte. Tous les enfants désirant fréquenter le Service d'éducation et d'accueil à partir du 15 septembre 2025 doivent être inscrits moyennant cette fiche d'inscription ou le renouvellement. La fiche d'inscription doit porter obligatoirement la signature des représentants légaux. Le dossier d'inscription est à remettre au Service d'éducation et d'accueil Dippach.

Le dossier d'inscription est à renvoyer à l'adresse e-mail suivante relais.dippach@croix-rouge.lu ou de le remettre directement à la maison relais le 21 ou 22 mai 2025.

Les pièces suivantes sont à joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- **Certificats de travail** récents des personnes investies de l'autorité parentale attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- **Copie de la carte de sécurité sociale** de l'enfant.
- Le cas échéant un **certificat médical récent** attestant les allergies et/ou les intolérances.
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.
- **Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé.
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation**.
- **Annexe 1** : Fiche de présence
- **Annexe 7** : Ordre de domiciliation dûment rempli et signé, pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé.
- **Annexe 8** : Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) pour enfants mineurs ayant moins de 13 ans

Veuillez compléter :

- ☐ Je reconnais/Nous reconnaissons avoir reçu et lu :
1. le règlement d'ordre interne du Service d'éducation et d'accueil
 2. la notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Rouge luxembourgeoise (annexe 9).
 3. La notice générale de protection des données personnelles –Services d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise (annexe 10).
- annexés à la présente fiche d'inscription et les accepte expressément.
- ☐ J'atteste/nous attestons que les informations transmises dans la présente fiche d'inscription sont complètes, véridiques et conformes à la législation.
- ☐ Je consens/nous consentons expressément et explicitement à ce que les données de santé de l'enfant renseignées ci-dessus soient traitées par le Service d'éducation et d'accueil Dippach.

Les demandes incomplètes ou comportant des informations erronées ne seront pas prises en compte et peuvent donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les tuteurs légaux s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.

Il est indispensable que les représentants légaux souscrivent à un contrat chèque service pour leur enfant, afin de bénéficier de la participation financière partielle ou totale de l'Etat. L'adhésion chèque service se fait auprès de votre commune.

Lieu et Date : _____, le ____ / ____ / ____

Signature des représentants légaux :

(père, mère, représentant légal)

(père, mère, représentant légal)